



CONFÉRENCE
DES
DIRECTEURS ET
DOYENS **STAPS**

Poitiers, le 24 juin 2015

Ref : LB/C3D/8au12juin2015

COMPTE RENDU

Séminaire du 08 au 12 juin 2015

En présence de

Saïd Ahmaïdi (Reims), Isabelle Baron (Limoges), Pierre Bavazano (Chambery), Laurent Beauvais (ANESTAPS), Henri Benoit (Grenoble), Laurent Bosquet (Poitiers), Pascal Carlier (Marseille), Serge Colson (Nice), François Cottin (Evry), Lionel Crognier (Dijon), Didier Delignières (Montpellier), Xavier Devillard (Saint-Etienne), Tarak Driss (Nanterre), François Guerrero (Brest), Arnaud Guevel (Nantes), Pierre Fontanari (Toulon), Claude Hertogh (Pointe à Pitre), Arnaud Jaillet (Amiens), Pierre Alban Lebecq (Cergy), Christine Le Scanff (Orsay), David Leroy (Rouen), Eric Margnes (Tarbes), Philippe Mathe (Angers), Stéphane Nottin (Avignon), Vincent Nougier (Grenoble), Déborah Nourrit (Orléans), Guillaume Penel (Lille), Lilian Pichot (Strasbourg), Marc Salmon (Paris est – Créteil), Michèle Schwartz (Nancy), Nicolas Tordi (Besançon), Bernard Thon (Toulouse), Yannick Vanpouille (Lyon), Guy Verschave (ULCO)

Ordre du jour

1. Informations diverses	2
2. Echanges avec Laurent Beauvais, Président de l'ANESTAPS.....	2
3. Echanges avec Vincent Nougier, Président du CNU	6
4. Echanges avec Lilian Pichot, enseignant chercheur à l'UFR STAPS de Strasbourg	6
5. Thème de réflexion n°1 : formations courtes et formation tout au long de la vie	6
6. Thème de réflexion n°2 : offre de formation : conditions d'existence et stratégies communes ...	8
7. Thème de réflexion n°3 : le management du sport : un parcours à part entière ou une compétence transversale aux autres parcours ?.....	10
8. Groupe de travail n°1 : Assises de la professionnalisation	11
9. Groupe de travail n°2 : Formation continue en Activité Physique Adaptée – Santé	12
10. Elections au Conseil d'administration	14
11. Election du Président	15
12. Cotisation des structures à la C3D	15

1. Informations diverses

Actualisation du Code du Sport

La DGESIP lance un travail sur l'actualisation de l'annexe II-1 du code du sport, dans le cadre de la mise en application des nomenclatures de licence et de licence professionnelle. Elle prévoit d'adresser prochainement à la direction des sports une demande officielle de modification de cette annexe et propose d'associer la C3D à ce travail. Une visioconférence est prévue le 19 juin sur ce thème, et sur les autres questions d'actualité de la C3D.

Le Président de la C3D a rencontré le 28 mars Michel Rota, Directeur général opérationnel du Groupe Moving et président du *Syndicat* national d'Employeurs des Loisirs actifs Marchand (SNELM). Les échanges ont porté sur l'offre de formation STAPS, et la concurrence avec les BPJEPS. Le SNELM défend le secteur marchand contre le secteur associatif. Selon lui le secteur marchand est le seul qui peut engager de manière pérenne les licenciés STAPS. Le SNELM a par ailleurs posé une question de constitutionnalité visant à abroger les articles du code du sport concernant les prérogatives d'intervention.

Comité de suivi Master – Comité de suivi Licence

Ces comités ont travaillé sur les compatibilités Licence –Master, dans le cadre de la nouvelle nomenclature. La Licence STAPS a été jugée compatible avec les 5 mentions de Master (Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS ; STAPS : activité physique adaptée et santé ; STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive ; STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique ; STAPS : management du sport), et avec Biomécanique. Cette dernière compatibilité est surprenante. Elle est cohérente, mais les STAPS étant par nature interdisciplinaire, cette extension aurait dû s'appliquer aux autres champs (physiologique, psychologie, sociologie, etc).

Bilan enquête ESPE

Seules 19 structures ont répondu à l'enquête. Ce faible taux de réponse est significatif d'un désinvestissement des directeurs sur ce dossier. Dans 63% des cas l'ESPE est intégrée dans une des universités du site. Dans 32% des cas elle est intégrée à la COMUE. Les étudiants sont inscrits à l'ESPE dans 63% des cas, tant en M1 qu'en M2. La participation des personnels de STAPS aux instances de l'ESPE est très variable : Le directeur (26%), un responsable pédagogique (74%), personne (37%). En Master 1, les structures STAPS estiment être en moyenne en charge de 64% des enseignements (minimum 20%, maximum 100%). En Master 2, les structures STAPS estiment être en moyenne en charge de 48% des enseignements (minimum 8%, maximum 100%). 68% des structures estiment piloter le M1, et 47% piloter le M2. Les structures STAPS participent dans 16% des cas au master PE.

Ces résultats dénotent une grande disparité nationale, et une perte d'influence évidente des structures STAPS sur la formation des enseignants. On peut rappeler qu'au niveau national le Master 1 MEEF représente 40% des étudiants issus de L3 (toutes filières confondues), poursuivant en master.

Amendement Fourneyron.

« Art. 1142-30. – Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une maladie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Les activités physiques adaptées sont dispensées par des organismes soumis aux dispositions du code du sport et labellisés par l'Agence régionale de santé et par les services de l'État compétents, dans des conditions prévues par décret. Une formation à la prescription d'une activité physique adaptée est dispensée dans le cadre des études médicales et paramédicales ».

L'amendement proposé par Mme Fourneyron laisse planer une ambiguïté sur la notion d'activité physique adaptée. L'exposé sommaire qui suit l'article évoque l'activité physique adaptée (notée par le sigle APA) dans une acception conforme à son usage universitaire, en tant qu'activité physique *construite* à fin de réhabilitation, étayée scientifiquement, et inscrite dans un parcours de soin comme thérapeutique non médicamenteuse. L'APA est un concept qui a émergé dans les années 1970, qui connaît maintenant un développement international et est enseigné au sein des UFR STAPS depuis plus de 30 ans. Or, dans cette acception, il semble clair que l'encadrement de l'activité physique adaptée doit être réservée aux titulaires des diplômes universitaires correspondants.

L'amendement, si l'on fait abstraction des précisions de l'exposé qui le suit (précisions qui n'apparaîtront plus dans l'article une fois inséré dans le code de la santé publique), pourrait être interprété de manière plus banale, « l'activité physique adaptée à la pathologie aux capacités physiques et au risque médical du patient » pouvant être conçue comme une activité physique (sportive) *non inadaptée* à telle ou telle pathologie. L'activité prescrite dans ce cas est « adaptée » parce qu'elle ne peut nuire à l'état de santé du patient, mais on comprend qu'elle n'est pas *construite* à fins thérapeutiques. On peut supposer que dans ce cas une simple *information* des intervenants des clubs sportifs pourrait s'avérer suffisante.

La C3D a donc demandé une audience à Marisol Touraine et à Valérie Fourneyron afin de lever ces ambiguïtés et de présenter la position de la C3D (*Annexe 01 – Courrier Marisol Touraine*). Les rencontres sont planifiées le 24 juin (Valérie Fourneyron) et le 8 juillet (Marisol Touraine)

Assises des métiers de l'animation et du sport (14-15 septembre 2015 – Creps d'Aix en Provence)

Le ministère en charge des sports organise les assises des métiers de l'animation et du sport les 14 et 15 septembre 2015 au CREPS d'Aix en Provence. La C3D n'a pas été conviée à ce dispositif.

Suite au courrier envoyé par Yannick Vanpouille, responsable de la professionnalisation au sein de la C3D, la DGESIP par l'intermédiaire de son chargé de mission s'est excusé. La C3D, en accord avec le MJSCS, a ainsi été intégrée au comité de pilotage. La C3D a donc saisi l'occasion du séminaire de La Londe Les Maures pour établir une liste de collègues de la communauté STAPS susceptibles de nous représenter dans chacun des ateliers de ces assises. Le document de travail, qui reste à valider, est annexé à ce compte rendu (*Annexe 02 – MJS Assises de la professionnalisation*)

Accréditation – Spécialisation progressive - Portails

Compte-tenu du nouveau cadre national de formation (arrêté du 14 janvier 2014), il est attendu des Universités qu'elles mettent en place une spécialisation progressive en licence qui offre aux étudiants la possibilité de s'inscrire dans un portail qui ouvre sur plusieurs mentions de licence et de licence professionnelle.

La licence STAPS constitue déjà une formation pluridisciplinaire où il est complexe de faire cohabiter nos cinq parcours, activité physique adaptée et santé, éducation et motricité, entraînement sportif, ergonomie et management du sport. Les intersections possibles avec les autres disciplines de la composante sont réduites strictement aux compétences transversales en bureautique et TIC et en langues vivantes étrangères, contrairement aux autres disciplines scientifiques qui partagent un socle pluridisciplinaire commun très large.

La DGESIP estime donc que l'on peut considérer que la licence STAPS avec ses 5 parcours d'une part et les licences professionnelles que nous pouvons délivrer d'autre part (au sein d'une même structure ou à l'échelle d'un réseau – COMUE ou autre), constituent un choix de spécialisation progressive et pluridisciplinaire conforme à l'esprit de la loi. Dans ce cas, un portail "STAPS" serait suffisant à lui seul sans qu'il soit nécessaire d'imaginer des troncs communs improbables avec d'autres mentions (sciences fondamentales, sciences humaines, etc). La DGESIP doit en informer la conférence des VP CFVU, et rappeler par la même occasion que les diplômés STAPS ont déjà des fiches RNCP validées au plan national, ce qui les exonère de la démarche demandée aux autres diplômés de l'Université.

Contact du SNEP FSU sur le déséquilibre homme – femme

Le SNEP-FSU a interpellé la C3D à propos de l'égalité hommes-femmes. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a signé, le 7 janvier 2013, une convention affirmant sa détermination à décliner concrètement une politique publique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un des axes d'action est relatif à l'importance de « s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude ».

Les STAPS sont particulièrement concernés par ce point (28% de filles en L1 en 2014) et reproduisent ainsi les inégalités sexuées que l'on constate dans les métiers du sport (16,98% des postes de cadres techniques et sportifs sont détenus par des femmes). L'enseignement de l'EPS, longtemps quasi-paritaire et historiquement favorable à la professionnalisation des femmes, subit une inquiétante régression avec 33,66% de femmes admises au CAPEPS de la session 2014.

De son côté, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports fait de la féminisation des pratiques, des instances dirigeantes, des métiers, une priorité. Or, cela ne sera possible sans un travail en amont sur la mixité des formations et la lutte contre les stéréotypes sexués. A l'heure où se multiplient les lois en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant dans le système éducatif que dans le monde professionnel, les formations STAPS ne peuvent plus rester indifférentes aux disparités, discriminations auxquelles elles contribuent directement.

Le SNEP-FSU et le Centre EPS et Société constituent un groupe de travail avec des formateur-trice-s du monde universitaire pour alerter le monde des STAPS et engager plusieurs pistes de remédiations conformément aux préconisations de la convention 2013-2018 pour l'égalité.

Ils souhaitent que la C3D puisse s'associer à ce travail qui pourrait déboucher sur :

- La production de données statistiques sexuées sur les effectifs, les taux de réussite, les orientations, les débouchés dans les différents niveaux d'étude et différentes filières en STAPS.
- La production de données sexuées sur les personnels enseignants et autres exerçant dans les UFR STAPS : effectifs, statut, profil disciplinaire, carrière.
- La construction d'une campagne de communication en faveur de la promotion des filles en STAPS et de la lutte contre les stéréotypes sexistes dans l'information délivrée sur les métiers et les filières.
- La valorisation d'actions d'expériences ou d'actions innovantes en vue de favoriser un rééquilibrage F/H dans les filières STAPS.

A court terme, ce groupe de travail souhaite élaborer un questionnaire à destination des UFR STAPS en vue des deux premiers points. Ces données constitueraient le point de départ de nouvelles actions pour lesquelles d'autres partenaires, comme l'ANESTAPS ou le pôle ressources Sport, Education, Mixité, Citoyenneté et les ministères de tutelle seront sollicités.

Ce groupe de travail peut rencontrer des représentants de la C3D STAPS pour exposer les enjeux et détails de ce projet. Marielle Cadopi (Montpellier) a proposé ses services pour les enseignants-chercheurs STAPS. William Gasparini (Strasbourg) a également manifesté son intérêt pour la population étudiante de façon générale.

2. Echanges avec Laurent Beauvais, Président de l'ANESTAPS

Ce temps d'échange a permis à Laurent Beauvais de rappeler les missions de l'ANESTAPS, les grands dossiers qu'elle suit actuellement, ainsi que les projets menés par l'association. Il en ressort un dynamisme important de l'ANESTAPS, que ce soit dans la vie de nos étudiants ou de façon plus générale dans le suivi des enjeux nationaux et internationaux, et ce au plus haut niveau (cabinets du Président, du Premier ministre, de la Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche). Le support de la présentation est disponible dans l'*Annexe 03 – ANESTAPS - Présentation*, et les différents documents évoqués par Laurent Beauvais sont disponibles dans les *Annexes 04 à 06*.

3. Echanges avec Vincent Nougier, Président du CNU

Ce temps d'échange a permis à Vincent Nougier de présenter la philosophie et les outils utilisés par le CNU dans les procédures de qualification et de promotion, et de préciser certains critères qui étaient encore un peu flous pour une partie de la communauté scientifique. Il a également présenté un bilan statistique des 8 dernières années qui permet de relativiser quelques idées reçues. Le support de la présentation est disponible dans l'*Annexe 07 – CNU – Présentation*.

4. Echanges avec Lilian Pichot, enseignant chercheur à l'UFR STAPS de Strasbourg

Lilian Pichot présente les résultats d'une étude qu'il a réalisée sur l'insertion professionnelle des étudiants en STAPS. Ce temps d'échange a permis de disposer d'éléments objectifs pour les grands thèmes de réflexion de ce séminaire, en particulier celui sur les assises de la professionnalisation et celui sur les formations courtes. Le support de la présentation est disponible dans l'*Annexe 08 – L Pichot – Présentation*.

5. Thème de réflexion n°1 : formations courtes et formation tout au long de la vie

Dans un contexte national qui tend à remettre en cause les formations courtes (réouverture du code du sport, processus d'accréditation), il est important pour la C3D de réfléchir à la place qu'elle souhaite accorder au DEUG et au DEUST.

- Le DEUG. Il a été évoqué par la DGESIP de faire remonter les prérogatives du DEUG (bac + 2) au niveau de la licence (bac + 3). Outre la redondance qu'il pourrait y avoir avec certaines fiches RNCP (EM notamment), la C3D revendique de façon unanime la nécessité de maintenir ce niveau de sortie à Bac + 2.
 - Il représente la seule possibilité de sortir de l'Université avec un diplôme ouvrant droit à la carte professionnelle pour un grand nombre d'étudiants en difficulté, qui n'ont souvent pas le potentiel pour obtenir la Licence STAPS.

- Il représente également la seule possibilité de faire valoir des prérogatives d'intervention dans le cadre du code du sport pour les titulaires du parcours Management du sport de la Licence STAPS.
 - Il accorde l'équivalence du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (arrêtés du 21/03/2005 et du 09/02/2007), et peut être utilisé dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.
 - Il permet à certains étudiants en difficulté financière d'accéder à un premier emploi pendant leur formation universitaire.
 - Enfin, par le cahier des charges qu'il impose, il représente un élément structurant dans la construction des maquettes et dans la répartition des compétences à l'échelle du cursus.
- Le DEUST. Comme pour le DEUG, la C3D revendique de façon unanime la nécessité de maintenir ce niveau de sortie professionnelle à Bac + 2.
 - Il représente un niveau de formation adapté à une partie du marché du travail et constitue de fait une option de réorientation très intéressante pour les étudiants en difficulté qui ne parviendront pas à obtenir la licence STAPS. Il constitue également une porte d'entrée adaptée pour une reprise d'étude après une période d'emploi.
 - De part sa structuration, il implique de développer et/ou de renforcer les liens avec les branches professionnelles et avec les structures qui sont dans l'environnement immédiat des Universités. Cette mise en réseau des acteurs est toujours positive pour le développement des structures STAPS, ne serait-ce que par son impact sur la taxe d'apprentissage.

Il convient toutefois de noter que peu de structures STAPS proposent ce type de diplôme, et que très peu d'entre elles ont des velléités d'ouverture. La C3D doit néanmoins soutenir celles qui souhaitent les maintenir, voire les développer.

Parallèlement à cette problématique des formations courtes type DEUG/DEUST, la formation tout au long de la vie représente un enjeu considérable, que la communauté STAPS ne s'est pas encore totalement approprié. Il convient également d'y réfléchir de façon collective afin d'établir une stratégie commune qui respecte la liberté de chaque structure à faire ses propres choix, et qui soit lisible et identifiable pour le monde professionnel.

- La Licence professionnelle. Son intérêt est reconnu unanimement par la communauté STAPS. Aux intérêts déjà listés du DEUST s'ajoute le fait qu'elle représente un support de formation très adapté à l'apprentissage. Elle permet également de garantir la cohérence du portail de formation STAPS dans les établissements. Il convient toutefois :
 - De préciser sa spécificité et sa complémentarité avec le DEUST
 - De lever l'ambiguïté sur la poursuite d'étude : les formations professionnelles n'ont pas vocation à permettre la poursuite d'étude en Licence ou en Master, sauf dans le cadre

d'une procédure de VAE/VAPP lorsque le candidat peut faire valoir un certain nombre d'années d'expérience professionnelle.

- Le Diplôme d'université. Ce type de diplôme présente le double avantage de la souplesse et de la capacité d'innovation en réponse à des logiques de niche. Toutefois, l'offre des Diplômes d'université à l'échelle du territoire est hétérogène et assez peu lisible. Il apparaît nécessaire d'établir une cartographie de ces formations, afin que la C3D ait une certaine visibilité. Il apparaît également important d'identifier les besoins en formation continue de nos diplômés par parcours type, et de réfléchir aux modalités de réponse que la communauté STAPS peut y apporter, notamment sous forme de Diplômes d'université. L'intérêt de mener cette réflexion de façon collective est de permettre une offre de formation continue adaptée et complémentaire à l'échelle des différents réseaux (COMUE ou autre). L'exemple de la formation continue en APA-S (section 9 de ce compte rendu) peut être étendu aux autres parcours types de la Licence STAPS. A priori, il n'est pas nécessaire de déposer une fiche RNCP pour les DU, puisqu'ils ne sont associés à aucune prérogative dans le cadre du code du sport. Il faut toutefois faire une demande de validation auprès des branches professionnelles afin que les étudiants puissent bénéficier d'une prise en charge par les OPCA.

Implications pour le conseil d'administration

- Défendre auprès de la DGESIP la nécessité de maintenir une sortie à niveau Bac + 2 (DEUG) dans le cadre de la réouverture du Code du sport.
 - Etablir une cartographie des DEUST, diplômes d'université et licences professionnelles à l'échelle du territoire (note : l'information est disponible via la base de donnée établie par Claude Hertogh pour le site de la C3D) et la tenir à disposition des directeurs lorsqu'ils veulent réfléchir à des stratégies de formation communes à l'échelle de leur réseau.
 - Faire reconnaître les formations courtes par les branches professionnelles afin qu'elles soient éligibles au financement de la formation continue.
-

6. Thème de réflexion n°2 : offre de formation : conditions d'existence et stratégies communes

Il est important pour la légitimité de la communauté STAPS auprès de ses partenaires, qu'il s'agisse de la DGESIP, des autres ministères ou des branches professionnelles, d'apporter des garanties sur la qualité des formations qu'elle dispense et leur homogénéité à l'échelle du territoire. C'est pour cette raison qu'un cahier des charges a été proposé pour plusieurs parcours type (entraînement

sportif, activité physique adaptée – santé). Bien qu'elle ne puisse que regretter lorsqu'une structure ne respecte pas ce cahier des charges (puisque les conséquences rejaillissent sur l'ensemble de la communauté), la C3D n'a ni les moyens ni surtout la volonté politique de contraindre les structures qui la composent à respecter ces règles. En effet, les raisons qui expliquent un non respect des règles sont multiples, et parfois hors de contrôle des directeurs. Elle opte donc pour une approche pédagogique qui consiste, en anticipation des différentes vagues de contractualisation, à envoyer aux directeurs un document qui précise ces cahiers des charges et qui propose un outil d'autoévaluation. Lorsqu'une structure déroge à la règle, elle peut alors entrer en contact avec les responsables du parcours de formation concerné au sein du CA, afin d'être accompagnée (si elle le souhaite) par la C3D pour trouver des solutions.

L'adossement à la recherche est un critère majeur pour un certain nombre de formations. Or toutes les structures STAPS ne sont pas en mesure de faire valoir l'existence d'un laboratoire reconnu au sein de leur université. A contrario, il arrive que certaines structures puissent afficher un activité de recherche reconnue internationalement, mais ne disposent pas des moyens humains suffisants pour ouvrir la totalité d'un programme de master. Par ailleurs, l'existence d'une licence professionnelle dans l'offre de formation est un facteur clé pour pouvoir afficher un portail STAPS dans le cadre des futures accréditations. Comme pour les laboratoires, certaines structures n'ont ni les moyens ni la volonté politique de développer ce type de formation. C'est dans ce contexte que la mise en place de stratégies communes à l'échelle des différents réseaux (COMUE ou autre) prend tout son sens, en particulier pour les structures faiblement dotées en moyens humains et financiers. Des initiatives originales ont été mises en place pour répondre à cet enjeu et proposent des exemples de mutualisation qui peuvent être généralisés (COMUE Normandie Université et COMUE Bretagne – Pays de Loire).

Implications pour le conseil d'administration

- Préparer un document qui précise le cahier des charges pour l'accréditation de chaque parcours type, et qui propose un outil d'autoévaluation.
 - Faire une synthèse des quelques exemples de mutualisation qui existent et l'envoyer pour exemple à l'ensemble de la communauté STAPS.
-

7. *Thème de réflexion n°3 : le management du sport : un parcours à part entière ou une compétence transversale aux autres parcours ?*

Guillaume PENEL présente un rapide historique du management du sport et donne quelques éléments de contexte (*Annexe 09 – Management du sport – Présentation*). Les débats ont permis d'aborder différentes problématiques telles que le lien du management du sport avec les autres mentions, l'intérêt (ou non) d'avoir une stratégie nationale pilotée par la C3D, les relations avec le milieu socio-économique, et la recherche.

Les positions qui font consensus au sein de la C3D sont les suivantes :

- La légitimité du management du sport et de son caractère éminemment pluridisciplinaire sont unanimement reconnus.
- Le management du sport constitue également une compétence transversale aux autres parcours
- Dans une perspective de défense des intérêts de cette mention dans un environnement concurrentiel, il apparaît important de dépasser la concurrence entre nos Masters et d'établir une stratégie commune
- Il faut encourager, dans la mesure du possible, le recrutement de PAST pour les formations en management du sport afin d'accroître la reconnaissance et la visibilité des cursus, et de faire valoir un plus fort ancrage dans le tissu socio-professionnel.
- Il apparaît très important de maintenir les prérogatives du DEUG dans la réécriture du code du sport, car elles constituent souvent la seule opportunité pour les titulaires de diplômes STAPS – Management du sport de pouvoir faire du face à face pédagogique
- Le champ de la professionnalisation en management s'oriente dans deux directions majeures : sport business marchand ET économie sociale et solidaire
- Il apparaît nécessaire d'établir une cartographie nationale des formations en management du sport, et de militer pour la mise en place de formation courtes (DEUST) ou continues (Licences professionnelles ou DU).
- Stratégiquement, il apparaît important, autant que faire se peut, et tout en préservant notre spécificité ainsi que l'ingénierie pédagogique des diplômes, d'entretenir ou de développer les relations avec les IAE. Plusieurs collaborations réussies existent et peuvent être modélisées afin d'être utilisées par les structures qui le souhaitent (notamment au niveau Master ; exemple de Poitiers)
- Il apparaît également important de développer les réseaux et de les coordonner à l'échelle nationale, pourquoi pas dans le cadre d'une journée nationale du management du sport sous l'égide de la C3D, ou dans celui des assises de la professionnalisation.

Un questionnaire sera envoyé prochainement aux directeurs et doyens permettant de connaître précisément les effectifs les projets, les pratiques et les facteurs dynamisants autour du management du sport. Un courrier doit également être envoyé aux différents ministères afin de souligner l'absence de représentants STAPS au sein de l'observatoire Economie du sport, ce qui ne peut être envisageable.

Implications pour le conseil d'administration

Préparer l'enquête nationale sur le management du sport.

Constituer un réseau national des responsables de filière management du sport dans les structures STAPS

8. *Groupe de travail n°1 : Assises de la professionnalisation*

Le contexte général et les enjeux de ce thème sont disponibles dans le compte rendu des séminaires de Dijon (juin 2014) et d'Orléans (novembre 2014). La C3D a pris la décision politique de faire de ces assises de la professionnalisation un enjeu majeur pour les deux prochaines années. Le séminaire de La Londe Les Maures a permis de passer à une phase de mise en œuvre, avec deux objectifs à court terme et un objectif à moyen terme. A court terme, il s'agira de participer aux assises des métiers du sport et de l'animation organisées en septembre 2015 au CREPS d'Aix en Provence (voir les informations diverses), et de mettre en place un conseil sectoriel *activités physiques et sports* afin d'avoir un dialogue direct entre les branches professionnelles et la C3D. La mise en place de ce conseil est prévue pour le 10 juillet 2015 en prenant appui sur le conseil de perfectionnement des formations professionnelles de Lyon, qui regroupe déjà les branches sport et animation. A moyen terme, il s'agit d'organiser les assises de la professionnalisation. La C3D a acté le principe du recrutement d'un chargé de mission afin d'accompagner le CA dans cette tâche.

Le contexte et les enjeux associés à la mise en place d'un conseil sectoriel sont présentés dans *l'Annexe 10 – Conseil sectoriel activités physiques et sports*. Ceux qui concernent plus spécifiquement la professionnalisation et les assises que souhaite organiser la C3D sont présentés dans *l'Annexe 11 – Document cadre professionnalisation C3D*.

Implications pour le conseil d'administration

Mettre en place le conseil sectoriel « activités physiques et sports »

Recruter un chargé de mission sur le dossier des assises

9. Groupe de travail n°2 : Formation continue en Activité Physique Adaptée – Santé

Le contexte général et les enjeux de ce champ sont disponibles dans le compte rendu du séminaire d'Orléans (novembre 2014). Le développement de la formation continue y tenait une place importante.

Formation continue des éducateurs sportifs diplômés du ministère en charge des sports. Plusieurs réunions parallèles ont été organisées au mois de mars, sans que l'on sache si elles étaient coordonnées ou non, ni qu'elle était leur place au regard du groupe de travail sur la saisine interministérielle. Xavier Devillard et Eric Doré ont participé en tant qu'experts à l'une de ces réunions. Il convient de noter que la C3D n'était pas représentée es qualité. Un référentiel de formation continue produit par le Ministère en charge des sports a été présenté à cette occasion (*Annexe 12: MJS – Référentiel des compétences*). Il a été confirmé que l'objectif n'était pas de mettre en place des formations qualifiantes, mais des certificats de spécialisation qui permettaient à leurs titulaires d'accueillir dans leur sport des pratiquants porteurs de maladies chroniques non transmissibles et stabilisées. Le corps médical a souligné l'écart entre la liste des compétences visées par le tableau présenté dans *l'Annexe 12* et le fait que ces certificats de spécialisation avaient vocation à être des formations courtes. Il a également souligné que l'intervention auprès de ces publics nécessitait une formation digne de ce nom. Face à cette situation où la Licence APA-S semble être de plus en plus reconnue comme le diplôme requis pour intervenir dans ce secteur d'activité, tout l'enjeu est d'identifier les passerelles permettant aux titulaires de diplômes MJS de pouvoir y accéder grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou à la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).

Cet atelier a permis de présenter plusieurs initiatives locales, qui reposent sur des modèles similaires et facilement modélisables, que la communauté STAPS pourrait développer à l'échelle du territoire. Le principe générale est une formation en trois niveaux, chacun étant reconnu dans le processus de VAPP : découverte, approfondissement, expertise.

- Le niveau « découverte » : il peut prendre la forme de soirée thématiques ou de temps de formation relativement courts, organisés en partenariat avec les acteurs du sport santé bien être : ARS, DRJSCS, CROS. Il concerne aussi bien le face à face pédagogique que la gestion de projet, et consiste à présenter l'intérêt d'un mode de vie physiquement actif et d'une alimentation saine et équilibrée sur la santé et le bien être, les acteurs de ce champs d'intervention, la réglementation, les modes de financement, etc. Ce niveau est un pré-requis pour le niveau suivant.
- Le niveau « approfondissement » : il peut se décliner en formations courtes de 20h ou 2 à 4 jours sur un thème donné. Ces formations non diplômantes sont validées par un certificat, qui constitue une pièce justificative reconnue par l'ensemble de la communauté STAPS dans le cadre de la VAE ou de la VAPP. Cet approfondissement doit être thématique : il peut concerner les maladies métaboliques, les maladies respiratoires, les maladies

cardiovasculaires, le cancer, le vieillissement et les pathologies associées. La liste doit être proposée par la C3D afin qu'il y ait une certaine unité et lisibilité à l'échelle du territoire. Il peut aussi consister en formation plus « managériales » qui consistent à accompagner un acteur dans le cadre du montage d'un projet. Ce niveau est un pré-requis pour le niveau suivant. Il reste toutefois à déterminer le nombre de formations d'approfondissement qu'il convient de suivre pour valider ce niveau.

- Le niveau « expertise » : il peut se décliner en formations diplômantes de type DU, avec un volume compris entre 120 et 150h. Ce niveau est optionnel dans le cadre de la procédure de VAE ou VAPP. Si le candidat n'est pas titulaire d'un DU, il peut obtenir au mieux l'accès direct au parcours APA-S de la Licence STAPS. Si le candidat est titulaire d'un DU, alors il peut valider certaines UE dans ce parcours. Tout l'enjeu est alors de mutualiser ce DU avec la L3, de sorte que les rassemblements qui correspondent aux UE dont le candidat obtient l'équivalence soient organisés en même temps que les cours des étudiants de L3.

Ce dispositif pourrait être intégré à la Convention STAPS – Médecine afin que l'ensemble du parcours de formation soit présenté clairement au milieu médical. Il pourrait également être intégré au projet de convention avec la Fédération Sport Culture de France (FSCF) sur lequel la C3D travaille actuellement. Cette fédération souhaite souligner le rôle central qu'elle attribue aux titulaires de Licence APA-S dans ses actions de promotion de la santé. Mais pour soutenir politiquement cette position, elle doit pouvoir afficher les passerelles qui permettent aux professionnels diplômés du ministère en charge des sports que ses associations emploient à ce jour de pouvoir accéder à la Licence APA-S.

Formation continue des titulaires de licence APAS. Cette formation continue est actuellement assez limitée, alors que les besoins existent. Deux orientations stratégiques ont émergé des discussions.

- 1^{ère} orientation : bien qu'il existe un socle commun à l'ensemble des APA-S, les étudiants se spécialisent dès la licence dans une majeure (voir *l'Annexe 13 - Référentiel des compétences de la licence STAPS*), qui est indiquée dans l'annexe descriptive du diplôme. Cette spécialisation est un gage de qualité envers les branches professionnelles de ce secteur, mais il peut également constituer un frein pour l'évolution professionnelle de nos étudiants, puisqu'ils ne peuvent faire valoir que des compétences limitées dans les autres majeures de ce parcours. La première orientation, qui doit être mise en œuvre rapidement et idéalement de façon concertée à l'intérieur des réseaux (COMUE ou autre), consiste à proposer des DU thématiques sur les majeures affichées dans le référentiel des compétences de licence (*Annexe 13*). Les étudiants pourraient ainsi afficher un secteur de spécialisation validé par leur formation initiale, et avoir la possibilité d'aller chercher des compétences dans les autres secteurs (ou majeures) grâce à la formation continue. D'autres DU liés à la gestion de projet ou de façon plus générale au management de la santé pourraient être proposés. Dans

ce cas, leur nombre pourrait être plus limité, et ils devraient être offerts dans les sites qui disposent de ressources avérées en management.

- 2^{ème} orientation : à moyen terme, il convient de développer un offre de formation continue (quand elle n'existe pas déjà), centrée sur les besoins exprimés par les professionnels. La première étape consiste à réaliser une enquête auprès des différents réseaux : responsables de licence APA-S, SFP – APA, sociétés savantes (SFC, SOFMER, SPLF), etc..., afin d'identifier ces besoins, puis de réfléchir aux différentes stratégies pour y répondre (formation initiale, formation continue non diplômante, formation continue diplômante).

Implications pour le conseil d'administration

- Lister les thèmes des formations non diplômantes du niveau « approfondissement »
 - Proposer une trame commune pour les DU associés aux majeures du parcours APA-S, afin de garantir une certaine unité, ce qui est la condition pour une prise en compte nationale dans la procédure de VAE/VAPP
 - Proposer les équivalences entre les différents BP en lien avec le sport santé et la Licence STAPS, ainsi que la façon dont les formations du niveau « approfondissement » sont pris en compte dans la procédure de VAE/VAPP.
 - Intégrer ce schéma général à la convention STAPS/Médecine/Pharmacie et à la convention avec la Fédération Sport Culture de France.
 - Préparer une enquête sur les besoins en formation continue des professionnels en APA, en lien avec les différents réseaux.
-

10. Elections au Conseil d'administration

Le secrétaire général de la C3D fait état du nombre de sièges à pourvoir au sein du Conseil d'administration. Huit sièges sont proposés (ceux de Laurent Bosquet, François Cottin, Eric Doré, Tarak Driss, Pierre Fontanari, Claude Hertogh, David Leroy, et Guillaume Penel). Six directeurs font acte de candidature : Tarak Driss, Claude Hertogh, Philippe Mathe, David Leroy, Guillaume Penel, Michèle Schwartz. Après avoir rappelé le mode de scrutin inscrit dans les statuts de la C3D, il est procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 24
- Nombre de votes : 24

- Résultats :
 - Tarak Driss : 24 voix
 - Claude Hertogh : 24 voix
 - Philippe Mathe : 24 voix
 - David Leroy : 24 voix
 - Guillaume Penel : 24 voix
 - Michèle Schwartz : 24 voix

Les six candidats sont élus au Conseil d'administration. Les deux sièges non pourvus seront proposés lors du prochain séminaire de la C3D.

11. Election du Président

La Conseil d'administration se réunit et procède à l'élection du Président. Après délibération, il propose à l'Assemblée générale de renouveler pour deux ans le mandat de Didier Delignières. L'Assemblée générale approuve à l'unanimité cette proposition. Didier Delignières est donc élu Président de la C3D pour un mandat de deux ans. Il présente son nouveau bureau :

Vice – Présidents : Arnaud Jaillet et Yannick Vanpouille

Secrétaire général : David Leroy

Trésorier : Xavier Devillard

12. Cotisation des structures à la C3D

Compte tenu des enjeux associés à l'organisation des assises de la professionnalisation, la C3D a acté le principe du recrutement d'un chargé de mission. Le budget requis dépassant les possibilités financières de la C3D, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale une augmentation de 20% de la cotisation annuelle des structures à la C3D (ce qui représente une augmentation comprise entre 100 et 200 euros par an selon la taille des structures). L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.